



Les entreprises ont récupéré 23,5 milliards d'euros grâce au CICE

Hayat Gazzane, Le Figaro, le 22.01.2016

Ce crédit d'impôt, qui a vocation à se transformer en baisse définitive de cotisations sociales selon les souhaits de François Hollande, a pleinement bénéficié aux TPE et PME.

La montée en puissance du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) se confirme. Selon un bilan effectué par Bercy, pour la seule année 2015, un peu plus d'un million d'entreprises éligibles à cet allègement d'impôts ont pu récupérer 17,5 milliards d'euros.

C'est bien plus que les 9,9 milliards d'euros de 2014. «Cette année encore, le CICE devrait représenter 18,5 milliards supplémentaires pour les entreprises», a annoncé le ministre des Finances Michel Sapin.

Au total, entre 2014 et 2015, les entreprises ont pu prétendre à la somme cumulée de 27,4 milliards d'euros. Sur ce montant, 85%, soit 23,5 milliards, ont effectivement été touchés par les entreprises, dont 18,6 milliards sous forme de crédit d'impôt et 4,9 milliards préfinancés par la banque publique Bpifrance.

Ce dernier chiffre montre d'ailleurs, selon Bercy, que le dispositif de préfinancement du CICE a été «bien approprié par les entreprises». Les 3,9 milliards restant constituent les montants encore dus aux entreprises.

Le CICE est un crédit d'impôt accessible à toutes les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu.

Il porte sur la masse salariale des employés dont la rémunération ne dépasse pas 2,5 fois le SMIC. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014 ce qui, selon le ministère, équivaut à «une économie d'impôt substantielle».

Ce sont les TPE-PME (très petites entreprises et petites et moyennes entreprises) qui en ont été les principales bénéficiaires, avec 11,9 milliards touchés depuis 2014. Suivent les grandes entreprises avec 3,6 milliards et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) avec 3,1 milliards.

«Le CICE n'est pas une bouffée d'air éphémère»

Michel Sapin, ministre des Finances

Qu'ont fait les entreprises de cet argent? Le bilan de Bercy ne répond pas à la question.

À sa création, le CICE avait pour objectif premier «le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement», indique le site internet du ministère de l'Économie.

Mais dans la réalité, le CICE a plutôt servi à faire grimper les salaires! C'est en tout cas ce qu'indiquait une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), publiée en décembre dernier. D'après cette dernière, les salariés et leurs représentants ont pu profiter des marges dégagées pour demander des augmentations.

L'étude de l'OFCE explique en revanche que le CICE a bien permis de créer ou de sauvegarder près de 120.000 emplois.

De son côté, l'Insee a indiqué que le CICE avait limité la hausse du coût du travail en France depuis 2012. Par ricochet, il a permis de mettre un frein à la baisse du taux de marge des entreprises.

Les secteurs où les salaires sont les plus faibles et où le CICE fonctionne à plein régime -comme les services aux particuliers, la construction ou l'hôtellerie-restauration, en ont le plus profité.

Les effets du CICE sur l'investissement et la compétitivité sont plus difficilement mesurables. Une évaluation plus détaillée est attendue au printemps.

En attendant, Michel Sapin a exhorté les chefs d'entreprise à «se saisir pleinement du dispositif pour embaucher et investir».

Lundi dernier, François Hollande a confirmé son souhait de voir cet allègement d'impôts se transformer en baisse définitive de charges sociales au-delà de 2017, comme le réclamait le patronat.

Le CICE «n'est pas une bouffée d'air éphémère, c'est une baisse du coût du travail qui est là pour durer», a réaffirmé Michel Sapin. □
